

Le 11 mai 1771 - Poivre au chevalier Desroches

Un document du Service Historique de la Défense à Brest

Ms 150 (Tome VIII du Fonds Levot), doc. 18.

Ce document est daté, sans erreur possible d'interprétation du manuscrit, du 11 mai 1770, mais beaucoup d'arguments nous assurent que cette date est une erreur du rédacteur qui aurait dû écrire : 1771 au lieu de 1770.

Pour convaincre le lecteur il suffira de dire que la flûte *l'Isle de France*, dont il est ici question, quitta la France, propriété de la Compagnie des Indes, sous le nom de *Marquis de Sansé*, et que ce n'est qu'à la date du 19 octobre 1770, qu'elle fut réarmée à l'Isle de France au compte du roi sous le nom d'*Isle de France*.

A Monplaisir le 11 mai ~~1770~~ [1771]

Non, Mon Général, je ne peux convenir que la flûte *l'Africain* eut seule suffi à ce que *l'Isle de France* et *l'Africain* nous apportent ensemble du Cap. Dans l'état de disette où était notre colonie avant leur départ, nous étions convenus qu'il était de la plus grande importance d'envoyer toutes nos flûtes, s'il était possible, vivre au cap de Bonne-Espérance, quand ce n'eut été que pour épargner nos provisions. Nous étions convenus que les équipages de ces flûtes vivraient mieux et à meilleur marché au Cap qu'ici, double avantage qui méritait considération. Nous étions convenus encore que pendant le temps d'hivernage, qui est la saison des ouragans dans cette île, il y aurait plus de sûreté pour les bâtiments du Roi dans la rade du Cap, ou en pleine mer, que dans notre port. Nous étions convenus de plus, conformément aux ordres du Ministre, que ces deux flûtes nous rapporteraient des provisions en viandes salées, en boissons, en graisses, en suifs, et, peut-être, en agrès de marine dont nous manquions absolument ici ; enfin que la flûte *l'Africain*, en particulier, que nous regardons comme notre mère nourricière, tâcherait de se procurer une nouvelle mâture complète sans laquelle nous courions les risques de la voir pourrir inutilement dans notre port. Voilà, Mon cher Général, les articles dont nous étions convenus, et sur lesquels j'avais appuyé mon opération de l'expédition de deux flûtes au Cap. Quand une opération est bien fondée en raison, il faut la juger bonne sans attendre pour cela un événement qui peut quelquefois ne pas répondre aux espérances les mieux établies.

Quant à ce qui regarde *la Normande*, je n'ai eu aucune part à son opération. Cette flûte était entièrement à la disposition du Sr Amat, et il n'était point décidé du tout alors que je dusse la retirer de ses mains à son retour. Je n'y ai pensé que lorsque j'ai vu la saison s'avancer sans que personne, pendant ma maladie, se fût occupé de nos besoins en approvisionnement pour cette année. J'ai vu alors trois mille bœufs à transporter de Foulpointe. J'ai rapproché l'opération à faire sur cet objet de celles que les autres besoins de la colonie exigent, et j'ai vu que je ne pouvais me dispenser de retirer des mains de M. Amat la flûte *l'Ambulante* et *la Normande*, en réservant à ce négociant son droit pour le transport des esclaves qu'il se proposait de tirer sur la dite flûte, de Foulpointe.

M. Amat a été entièrement le maître d'aller au Cap, et je l'en ai pressé très instamment. J'avais un pressentiment de ce qui est arrivé. Je n'étais point content de sa manière de rendre des comptes, et c'est ce qui m'avait déterminé à charger M. Percheron de la cargaison des deux flûtes du Roi. Je suis entièrement de votre avis pour forcer les deux négociants dont on se plaint au Cap à payer ce qu'ils y doivent jusqu'au dernier sol.

J'ai envoyé ordre à M. Ardibus pour le transport des viandes salées nécessaires dans les divers cantonnements. J'ai même pris des arrangements pour en faire transporter par terre à Flacq, car M. Magon vient de m'avertir qu'il ne pouvait plus fournir de viande fraîche.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Mon cher Général, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

P. S. Quant aux pierres nécessaires aux fourneaux de nos forges, je juge par la lettre de M. de Tulbagh que si ces Messieurs qui ont l'entreprise des forges s'étaient contentés de demander des pierres brutes, ils les eussent eues par les deux flûtes, mais ils ont malheureusement demandé des pierres taillées sur telles et telles proportions. Il paraît qu'on n'a pas eu le temps de les faire tailler. Comme nous manquons absolument de fer, et que nous devons toute protection à l'entreprise des forges, je pense, sauf votre meilleur avis, qu'il faudrait envoyer un des bateaux du Roi à Angontsy¹, y prendre un chargement des pierres admirables qui s'y trouvent sur le bord de la mer, propres au même objet, et même meilleures que celles du Cap. C'est à vous, Mon cher Général, à décider.

Vous m'aviez fait la grâce de me promettre de me renvoyer mes notes avec vos observations sur la destination des bâtiments du Roi pour cette année. La saison avance.

Poivre

* * *

¹ Angontsy : mouillage sur la côte est de Madagascar, au nord de la baie d'Antongil.